

IMPÔT DES PARTICULIERS

Fiche de référence rapide

ACTUEL AU 15 JANVIER 2021¹

TAUX D'IMPOSITION MARGINAUX SUPÉRIEURS

Province	Seuil de tranche d'impôt	Intérêts et autres revenus	Gains en capital	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
C.-B.	222 421 \$	53,50 %	26,75 %	36,54 %	48,89 %
Alb.	314 929 \$	48,00 %	24,00 %	34,31 %	42,30 %
Sask.	216 512 \$	47,50 %	23,75 %	29,64 %	42,29 %
Man.	216 512 \$	50,40 %	25,20 %	37,78 %	46,67 %
ON	220 001 \$	53,53 %	26,76 %	39,34 %	47,74 %
Qc	216 512 \$	53,31 %	26,66 %	40,11 %	48,02 %
N.-B.	216 512 \$	53,30 %	26,65 %	33,51 %	47,75 %
N.-É.	216 512 \$	54,00 %	27,00 %	41,58 %	48,27 %
Î.-P.-É.	216 512 \$	51,37 %	25,69 %	34,22 %	46,22 %
T.-N.-L.	216 512 \$	51,30 %	25,65 %	42,61 %	44,59 %
Yn	500 001 \$	48,00 %	24,00 %	28,92 %	44,05 %
NT	216 512 \$	47,05 %	23,53 %	28,33 %	36,82 %
NU	216 512 \$	44,50 %	22,25 %	33,08 %	37,79 %

TRANCHES D'IMPOSITION ET TAUX D'IMPOSITION DU FÉDÉRAL

De	Jusqu'à	Taux
13 809 \$	49 020 \$	15,00 %
49 021 \$	98 040 \$	20,50 %
98 041 \$	151 978 \$	26,00 %
151 979 \$	216 511 \$	29,00 %
216 512 \$		33,00 %

EXEMPTION PERSONNELLE DE BASE FÉDÉRALE 2021 13 808 \$

¹Sauf indication contraire, les taux d'imposition reflètent les propositions budgétaires et les communiqués de presse en vigueur jusqu'au 15 janvier 2021 et sont des taux combinés (fédéral plus provincial).

TAUX FÉDÉRAL ET PROVINCIAL COMBINÉS

Province	Seuil de tranche d'impôt	Intérêts et autres revenus	Gains en capital	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
C.-B.	13 809 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %
	20 925 \$	23,62 %	11,81 %	0,00 %	14,53 %
	34 930 \$	20,06 %	10,03 %	0,00 %	10,43 %
	42 185 \$	22,70 %	11,35 %	0,00 %	13,47 %
	49 021 \$	28,20 %	14,10 %	7,56 %	19,80 %
	84 370 \$	31,00 %	15,50 %	7,56 %	23,02 %
	96 867 \$	32,79 %	16,40 %	7,96 %	25,07 %
	98 041 \$	38,29 %	19,15 %	15,55 %	31,40 %
	117 624 \$	40,70 %	20,35 %	18,88 %	34,17 %
	151 979 \$	44,02 %	22,01 %	23,46 %	37,99 %
	159 484 \$	46,12 %	23,06 %	26,36 %	40,40 %
	216 512 \$	49,80 %	24,90 %	31,44 %	44,64 %
222 421 \$	53,50 %	26,75 %	36,54 %	48,89 %	
Alb.	13 809 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %
	19 370 \$	25,00 %	12,50 %	2,60 %	15,85 %
	49 021 \$	30,50 %	15,25 %	10,16 %	22,18 %
	98 041 \$	36,00 %	18,00 %	17,75 %	28,50 %
	131 221 \$	38,00 %	19,00 %	20,51 %	30,80 %
	151 979 \$	41,32 %	20,66 %	25,09 %	34,62 %
	157 465 \$	42,32 %	21,16 %	26,47 %	35,77 %
	209 953 \$	43,32 %	21,66 %	27,85 %	36,92 %
	216 512 \$	47,00 %	23,50 %	32,93 %	41,15 %
	314 929 \$	48,00 %	24,00 %	34,31 %	42,30 %
	13 809 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %
	16 226 \$	25,50 %	12,75 %	0,00 %	16,99 %
45 678 \$	27,50 %	13,75 %	2,07 %	19,29 %	
49 021 \$	33,00 %	16,50 %	9,63 %	25,62 %	
98 041 \$	38,50 %	19,25 %	17,22 %	31,94 %	
130 507 \$	40,50 %	20,25 %	19,98 %	34,24 %	
151 979 \$	43,82 %	21,91 %	24,56 %	38,06 %	
216 512 \$	47,50 %	23,75 %	29,64 %	42,29 %	
9 937 \$	10,80 %	5,40 %	3,86 %	11,52 %	
13 809 \$	25,80 %	12,90 %	3,86 %	18,38 %	
33 724 \$	27,75 %	13,88 %	6,56 %	20,63 %	
49 021 \$	33,25 %	16,63 %	14,12 %	26,95 %	
72 886 \$	37,90 %	18,95 %	20,53 %	32,30 %	
98 041 \$	43,40 %	21,70 %	28,12 %	38,62 %	
151 979 \$	46,72 %	23,36 %	32,71 %	42,44 %	
216 512 \$	50,40 %	25,20 %	37,78 %	46,67 %	
Man.	13 809 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %
	15 851 \$	25,10 %	12,55 %	0,00 %	11,61 %
	20 822 \$	20,05 %	10,03 %	0,00 %	9,24 %
	45 143 \$	24,15 %	12,08 %	0,00 %	13,95 %
	49 021 \$	29,65 %	14,83 %	7,56 %	20,28 %
	79 501 \$	31,48 %	15,74 %	8,92 %	22,38 %
	90 288 \$	33,89 %	16,95 %	12,24 %	25,16 %
	93 657 \$	37,91 %	18,95 %	17,79 %	29,78 %
	98 041 \$	43,41 %	21,70 %	25,38 %	36,10 %
	150 001 \$	44,97 %	22,48 %	27,53 %	37,90 %
	151 979 \$	48,29 %	24,15 %	32,11 %	41,71 %
	216 512 \$	51,97 %	25,98 %	37,19 %	45,95 %
220 001 \$	53,53 %	26,76 %	39,34 %	47,74 %	
Qc	13 809 \$	12,53 %	6,27 %	0,00 %	5,73 %
	15 729 \$	27,53 %	13,77 %	4,55 %	18,37 %
	45 106 \$	32,53 %	16,27 %	11,45 %	24,12 %
	49 021 \$	37,12 %	18,56 %	17,77 %	29,40 %
	90 201 \$	41,12 %	20,56 %	23,29 %	34,00 %
	98 041 \$	45,71 %	22,86 %	29,63 %	39,28 %
	109 756 \$	47,46 %	23,73 %	32,04 %	41,30 %
	151 979 \$	50,23 %	25,12 %	35,87 %	44,48 %
	216 512 \$	53,31 %	26,66 %	40,11 %	48,02 %
	13 809 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %
	17 639 \$	27,68 %	13,84 %	0,00 %	18,28 %
	40 465 \$	24,68 %	12,34 %	0,00 %	14,83 %
43 836 \$	29,82 %	14,91 %	1,13 %	20,75 %	
49 021 \$	35,32 %	17,66 %	8,69 %	27,07 %	

TAUX FÉDÉRAL ET PROVINCIAL COMBINÉS

Province	Seuil de tranche d'impôt	Intérêts et autres revenus	Gains en capital	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
N.-B.	87 672 \$	37,02 %	18,51 %	11,04 %	29,03 %
	98 041 \$	42,52 %	21,26 %	18,63 %	35,35 %
	142 535 \$	43,84 %	21,92 %	20,45 %	36,87 %
	151 979 \$	47,16 %	23,58 %	25,03 %	40,69 %
	162 384 \$	49,62 %	24,81 %	28,43 %	43,52 %
	216 512 \$	53,30 %	26,65 %	33,51 %	47,75 %
N.-É.	11 895 \$	8,79 %	4,40 %	0,00 %	6,67 %
	13 809 \$	23,79 %	11,90 %	0,00 %	13,53 %
	15 001 \$	28,79 %	14,40 %	6,82 %	19,28 %
	21 001 \$	23,79 %	11,90 %	0,00 %	13,53 %
	29 591 \$	29,95 %	14,98 %	8,42 %	20,62 %
	49 021 \$	35,45 %	17,73 %	15,98 %	26,94 %
	59 181 \$	37,17 %	18,59 %	18,35 %	28,92 %
	93 001 \$	38,00 %	19,00 %	19,50 %	29,87 %
	98 041 \$	43,50 %	21,75 %	27,09 %	36,20 %
	150 001 \$	47,00 %	23,50 %	31,92 %	40,22 %
	151 979 \$	50,32 %	25,16 %	36,50 %	44,04 %
	216 512 \$	54,00 %	27,00 %	41,58 %	48,27 %
Î.-P.-É.	13 809 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %
	14 072 \$	24,80 %	12,40 %	0,00 %	15,89 %
	19 001 \$	29,80 %	14,90 %	5,93 %	21,64 %
	26 001 \$	24,80 %	12,40 %	0,00 %	15,89 %
	31 985 \$	28,80 %	14,40 %	4,55 %	20,49 %
	49 021 \$	34,30 %	17,15 %	12,12 %	26,81 %
	63 970 \$	37,20 %	18,60 %	16,12 %	30,15 %
	98 041 \$	42,70 %	21,35 %	23,71 %	36,47 %
	99 782 \$	44,37 %	22,19 %	24,56 %	38,17 %
	151 979 \$	47,69 %	23,85 %	29,15 %	41,98 %
	216 512 \$	51,37 %	25,69 %	34,22 %	46,22 %
	13 809 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %
19 445 \$	23,70 %	11,85 %	4,55 %	12,85 %	
20 620 \$	39,70 %	19,85 %	26,63 %	31,25 %	
26 008 \$	23,70 %	11,85 %	4,55 %	12,85 %	
38 082 \$	29,50 %	14,75 %	12,56 %	19,52 %	
49 021 \$	35,00 %	17,50 %	20,12 %	25,84 %	
T.-N.-L.	76 162 \$	36,30 %	18,15 %	21,91 %	27,34 %
	98 041 \$	41,80 %	20,90 %	29,50 %	33,66 %
	135 974 \$	43,30 %	21,65 %	31,57 %	35,39 %
	151 979 \$	46,62 %	23,31 %	36,16 %	39,20 %
	190 364 \$	47,62 %	23,81 %	37,54 %	40,35 %
	216 512 \$	51,30 %	25,65 %	42,61 %	44,59 %
	13 809 \$	21,40 %	10,70 %	0,00 %	13,46 %
	49 021 \$	29,50 %	14,75 %	7,56 %	22,77 %
	98 041 \$	36,90 %	18,45 %	15,15 %	31,28 %
	151 979 \$	42,26 %	21,13 %	21,00 %	37,45 %
	216 512 \$	45,80 %	22,90 %	25,89 %	41,52 %
	500 001 \$	48,00 %	24,00 %	28,92 %	44,05 %
Yn	13 809 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %
	15 244 \$	20,90 %	10,45 %	0,00 %	6,87 %
	44 397 \$	23,60 %	11,80 %	0,00 %	9,86 %
	49 021 \$	29,10 %	14,55 %	7,56 %	16,18 %
	88 797 \$	32,70 %	16,35 %	8,53 %	20,32 %
	98 041 \$	38,20 %	19,10 %	16,12 %	26,65 %
	144 363 \$	40,05 %	20,03 %	18,67 %	28,77 %
	151 979 \$	43,37 %	21,69 %	23,25 %	32,59 %
	216 512 \$	47,05 %	23,53 %	28,33 %	36,82 %
	13 809 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %
	16 468 \$	19,00 %	9,50 %	0,00 %	8,47 %
	46 741 \$	22,00 %	11,00 %	2,06 %	11,92 %
49 021 \$	27,50 %	13,75 %	9,62 %	18,24 %	
93 481 \$	29,50 %	14,75 %	12,38 %	20,54 %	
98 041 \$	35,00 %	17,50 %	19,97 %	26,87 %	
151 979 \$	40,82 %	20,41 %	28,00 %	33,56 %	
216 512 \$	44,50 %	22,25 %	33,08 %	37,79 %	

RETRAIT MINIMUM D'UN FERR

Âge au début de l'année	FERR pourcentage de versement minimum	Âge au début de l'année	FERR pourcentage de versement minimum	Âge au début de l'année	FERR pourcentage de versement minimum
55	2,86 %	69	4,76 %	83	7,71 %
56	2,94 %	70	5,00 %	84	8,08 %
57	3,03 %	71	5,28 %	85	8,51 %
58	3,13 %	72	5,40 %	86	8,99 %
59	3,23 %	73	5,53 %	87	9,55 %
60	3,33 %	74	5,67 %	88	10,21 %
61	3,45 %	75	5,82 %	89	10,99 %
62	3,57 %	76	5,98 %	90	11,92 %
63	3,70 %	77	6,17 %	91	13,06 %
64	3,85 %	78	6,36 %	92	14,49 %
65	4,00 %	79	6,58 %	93	16,34 %
66	4,17 %	80	6,82 %	94	18,79 %
67	4,35 %	81	7,08 %	95 et plus	20,00 %
68	4,55 %	82	7,38 %		

DROITS DE COTISATION ANNUELS ET CUMULATIFS À UN CELI

Année	Annuels	Cumulatifs ⁵
2009-2012	5 000 \$	20 000 \$
2013	5 500 \$	25 500 \$
2014	5 500 \$	31 000 \$
2015	10 000 \$	41 000 \$
2016	5 500 \$	46 500 \$
2017	5 500 \$	52 000 \$
2018	5 500 \$	57 500 \$
2019	6 000 \$	63 500 \$
2020	6 000 \$	69 500 \$
2021	6 000 \$	75 500 \$

⁵ Cas de figure où la personne était âgée d'au moins 18 ans en 2009. Les droits de cotisation à un CELI commencent à s'accumuler l'année où la personne atteint ses 18 ans.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ IMPORTANTS

Cette communication est publiée par Gestion mondiale d'actifs CI (GMACI). Tous les commentaires et renseignements contenus dans cette communication sont fournis à titre de source générale d'informations et ne doivent pas être considérés comme des conseils personnels en matière d'investissement. Les données et les renseignements fournis par GMACI et d'autres sources sont jugés fiables à la date de publication. Certains énoncés contenus dans la présente sont fondés entièrement ou en partie sur de l'information fournie par des tiers, et GMACI a pris des mesures raisonnables afin de s'assurer qu'ils sont exacts.

Les conditions du marché pourraient varier et donc influencer sur les renseignements contenus dans le présent document. L'information contenue dans ce document ne constitue pas des conseils juridiques, comptables, fiscaux ou d'investissement et ne devrait pas être considérée comme telle. Il convient de consulter des conseillers professionnels avant d'agir en vertu des renseignements contenus dans cette publication.

Le contenu de ce document ne peut, en aucune manière, être modifié, copié, reproduit, publié, téléchargé, affiché, transmis, distribué ou exploité commercialement. Vous pouvez télécharger ce document aux fins de vos activités à titre de conseiller financier, à condition que vous ne modifiez pas les avis de droit d'auteur et tout autre avis exclusif. Le téléchargement, la retransmission, le stockage sur quelque support que ce soit, la reproduction, la redistribution ou la nouvelle publication à n'importe quelle fin sont strictement interdits sans la permission écrite de GMACI.

Gestion mondiale d'actifs CI est le nom d'une entreprise enregistrée de CI Investments Inc.

©CI Investments Inc. 2021. Tous droits réservés.

Date de publication : 19 février 2021

21-02-249820_F (02/21)

TAUX MOYENS²

Province	50 000 \$	100 000 \$	150 000 \$	200 000 \$
C.-B.	15,32 %	22,36 %	28,19 %	32,54 %
Alb.	17,09 %	23,90 %	28,19 %	31,65 %
Sask.	18,23 %	25,72 %	30,24 %	33,60 %
Man.	20,25 %	28,12 %	33,21 %	36,56 %
Ont.	15,31 %	23,45 %	30,11 %	34,62 %
Qc	19,93 %	29,01 %	35,04 %	38,81 %
N.-B.	19,23 %	27,59 %	32,64 %	36,70 %
N.-É.	20,78 %	28,98 %	33,82 %	37,91 %
Î.-P.-É.	20,15 %	28,38 %	33,71 %	37,17 %
T.-N.-L.	19,39 %	27,61 %	32,48 %	36,03 %
Yn	15,65 %	22,72 %	27,45 %	31,10 %
NT	15,37 %	22,75 %	27,97 %	31,78 %
NU	13,84 %	20,91 %	25,61 %	29,35 %

² Les taux marginaux reflètent les impôts dus sur le dernier dollar de revenu tandis que les taux moyens reflètent les impôts réels dus sur un montant de revenu.

COTISATION A.-E. ET TAUX – 2021

	Toutes les provinces (sauf le Québec)	Québec
Maximum des gains assurables	56 300 \$	56 300 \$
Taux de cotisation des employés	1,58 %	1,18 %
Cotisation maximale de l'employé	889,54 \$	664,34 \$
Cotisation maximale de l'employeur	1 245,36 \$	930,08 \$

COTISATION RPC/RRQ ET TAUX – 2021

	Toutes les provinces (sauf le Québec)	Québec
Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension	61 600 \$	61 600 \$
Exemption de base	3 500 \$	3 500 \$
Maximum des gains cotisables	58 100 \$	58 100 \$
Taux de cotisation des employés	5,45 %	5,90 %
Cotisation maximale	3 166,45 \$	3 427,90 \$
Taux de cotisation pour les travailleurs indépendants	10,90 %	11,80 %
Cotisation maximum maximale pour les travailleurs indépendants	6 332,90 \$	6 855,80 \$

LIMITE DE DIVIDENDE EXONÉRÉ D'IMPÔT ANNUEL³

Province	Admissible	Non éligible
Fédéral	53 230 \$	28 905 \$
C.-B.	53 230 \$	23 285 \$
Alb.	53 230 \$	21 550 \$
Sask.	53 230 \$	20 550 \$
Man.	26 140 \$	10 175 \$
Ont.	53 230 \$	28 905 \$
Qc	39 785 \$	19 805 \$
N.-B.	53 230 \$	19 390 \$
N.-É.	32 405 \$	16 585 \$
Î.-P.-É.	48 085 \$	16 080 \$
T.-N.-L.	18 760 \$	20 390 \$
Yn	53 230 \$	17 950 \$
NT	53 230 \$	28 905 \$
NU	53 230 \$	28 905 \$

³ Les montants de dividende exonéré d'impôt sont en vigueur jusqu'en juin 2020. Les dividendes déterminés sont payés par des sociétés publiques et par des sociétés privées lorsque le revenu était soumis au taux général de l'impôt sur les sociétés. Les dividendes non déterminés sont généralement payés par des sociétés privées dont les revenus sont soit soumis au taux d'imposition des petites entreprises, soit issus de certains investissements détenus. Les montants non imposables ne supposent aucun autre revenu ou crédit autre que le montant personnel de base et le crédit d'impôt pour dividendes.

IMPÔT DE RÉCUPÉRATION DE LA SV

LIMITES DE COTISATION ANNUELLE À UN REER

Revenu pour l'année	Seuil de récupération du revenu minimum	Seuil de récupération du revenu maximal	Année	% du revenu	Au maximum de :
2019	77 580 \$	126 058 \$	2019	18,00 %	26 500 \$
2020	79 054 \$	128 149 \$	2020	18,00 %	27 230 \$
2021	79 845 \$	129 075 \$	2021	18,00 %	27 830 \$

PRESTATIONS DE RETRAITE MAXIMALES PSV, RPC, RRQ

Avantages mensuels 2021	PSV	RPC, RRQ ⁴	Total trimestriel	Total annuel
Janvier à mars	615,37 \$	1 203,75 \$	5 457,36 \$	
Avril à juin (projeté)	615,37 \$	1 203,75 \$	5 457,36 \$	21 829 \$
Juillet à septembre (projeté)	615,37 \$	1 203,75 \$	5 457,36 \$	
Octobre à décembre (projeté)	615,37 \$	1 203,75 \$	5 457,36 \$	

⁴ Suppose que les paiements commencent à 65 ans.

RÈGLES D'ATTRIBUTION

	Don	Prêt inférier au « taux prescrit »
--	-----	------------------------------------

Revenu reçu par :

	Attribué au donateur	Attribué au prêteur
Époux(se) ou conjoint(e)	Attribué au donateur	Attribué au prêteur
Enfant de moins de 18 ans	Attribué au donateur	Attribué au prêteur

Gains en capital reçus par :

	Attribué au donateur	Attribué au prêteur
Époux(se) ou conjoint(e)	Attribué au donateur	Attribué au prêteur
Enfant de moins de 18 ans	Aucune attribution	Aucune attribution